

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 4 mars à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès (arrivée à la question n°5), Mme JAUBERT Sylvie MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, OLIVERO Albert, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, JACQUES Jean (pouvoir de Mlle JACQUES Elisabeth), LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : Melle JACQUES Elisabeth (ayant donné pouvoir à M. JACQUES Jean) et M. MARTIN Jacques.

Délibération n° 2013/26

OBJET : TRI-SÉLECTIF – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE.

Sur proposition de Monsieur Michel Nicolao, vice-président délégué à l'environnement.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes a pour mission «de soutenir et de sensibiliser à la protection de l'environnement» et plus précisément au tri sélectif l'ensemble de la population présente sur le territoire de la vallée de l'Ubaye,

CONSIDERANT que la communication doit être renforcée auprès du jeune public considéré comme « public relais »,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'améliorer les conditions de mise en place et de déroulement des événements culturels et sportifs se déroulant sur le territoire, en matière de gestion des déchets et plus précisément du tri sélectif.

VU l'opération de sensibilisation proposée par la chargée de mission « Tri-Sélectif » s'élevant à 13 500 € H.T

CONSIDERANT que le Conseil Général des Alpes de Haute Provence apporte son soutien financier à ce type d'opération à hauteur de 30 %.

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **DONNE** son accord de principe à la mise en œuvre de cette opération de sensibilisation figurant sur le plan de financement pour un montant de 13 500 € H.T
- **SOLLICITE** au Conseil Général des Alpes de Haute Provence une subvention à hauteur de 4050 € H.T
- **APPROUVE** le plan de financement qui, compte tenu de la subvention sollicitée, pourrait s'établir comme suit :

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Montant HT
Visites de sites	1500.00 €	subventions CG 04 (30%)	4 050.00 €
Objets de communications	5000.00 €	Autofinancement CCVU (70%)	9 450.00 €
Vaisselle compostable et fournitures	7000.00 €		
Total	13 500.00 €	Total	13 500.00 €

- **S'ENGAGE** à inscrire au budget principal 2013, section fonctionnement de la communauté, les crédits nécessaires tant en dépense qu'en recette, à la mise en œuvre de cette opération, dès lors que les subventions seront acquises.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de cette décision.

Ainsi Fait et Délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Le Président,
M. LANFRANCHI.



C.C.V.U

Séance du 4 mars 2013